



Confirmation de l'admissibilité à la dispense des frais : Récupération de nom en vertu de l'appel à l'action 17 de la commission vérité et réconciliation Services de police spécialisés

Objectif

Ce formulaire est destiné aux peuples autochtones qui sont tenus par leur province ou leur territoire de procéder à une vérification de leur casier judiciaire à partir de leurs empreintes digitales afin de récupérer leur nom autochtone.

Ce formulaire doit être soumis au moment de la demande de prise d'empreintes digitales, ou de vérification du casier judiciaire, afin d'être dispensé des frais administratifs de 25 \$.

Section A: Confirmation de l'admissibilité

Je suis/le requérant est:

Une personne autochtone qui, à la suite du système des pensionnats, s'est vue imposer un changement de nom au Canada, ou je suis/est le descendant d'une telle personne, et je/il/elle cherche à récupérer mon/son nom autochtone.

Section B: Noms et signature

Nom actuel du requérant	Nom à récupérer par le requérant	
Nom de la personne qui fait la demande (si elle est autre que le requérant)	Signature du requérant	Date (aaaa-mm-jj)

À l'usage exclusif de l'agence

Ne pas percevoir les 25 \$ de frais administratifs de prise d'empreintes digitales perçus par la GRC.

Ce formulaire doit être soumis au SCICTR de la GRC dès qu'il est rempli afin que les frais de 25 \$ soient annulés et retirés de la facturation.

Numéro de contrôle de document (NCD)